

RAPPORT N° 249 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 19 SEPTEMBRE 2020

Le présent rapport de SOS-Torture couvre la période du 12 au 19 septembre 2020 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins cinq (05) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays.

Le présent rapport déplore également seize cas (16) d'arrestations arbitraires dirigées principalement contre les opposants politiques.

Enfin, le rapport alerte sur une montée de violences punitives exercées par les membres de la milice Imbonerakure contre des populations de l'ethnie Tutsi après des attaques par des personnes armées.

SOS Torture Burundi rappelle que ces violences qui s'opèrent au grand jour dans une impunité totale engagent la responsabilité directe et/ou indirecte des autorités administratives et policières de la localité jusqu'au sommet, selon un adage « *qui peut et n'empêche pêche* » (Antoine Loysel).

1. Atteintes du droit à la vie et à l'intégrité physique

- Dans la soirée du 12/9/2020, Donatien BIGIRIMANA, un retraité de l'ancienne armée Burundaise (ex-FAB), a été assassiné décapité à son domicile sur la colline de Gatsinga, dans la commune de Ndava, en province de Mwaro.

SOS Torture Burundi note que les auteurs de ce crime restent inconnus et que les enquêtes policières n'ont rien donné à ce jour. SOS Torture Burundi dénonce un caractère systématique de harcèlements contre les ex-FAB constitués d'assassinats, arrestations arbitraires, enlèvements et disparitions forcées dans une impunité totale des auteurs.

- Le 16/9/2020, quatre personnes dont un certain Kamoteri, chef des Imbonerakure sur la colline Kiganza, le nommé Hatungimana ainsi qu'un troisième connu sous le prénom de Lambert ont été assassinées sur les collines de Gisagazuba et Kiganza, en zone de Maramvya, dans la commune de Burambi, province Rumonge, par des hommes armés qui, selon les récits concordants des témoins, étaient en tenue policière. L'identité de la quatrième victime reste jusqu'ici inconnue.

SOS Torture Burundi note que ces personnes tuées montaient une garde nocturne sur ces deux collines au moment des attaques qui visaient directement leurs positions. SOS Torture Burundi déplore l'utilisation des civils comme boucliers humains, forcés par des administratifs et policiers de monter des gardes, les exposant ainsi à des attaques de groupes armés, et rappelle que cette pratique est prohibée par le droit international.

2. Atteinte du droit à la sécurité physique

- En date du 17/09/2020, sur la colline de Rumonyi commune Burambi, province Rumonge, en marge des obsèques des victimes de l'attaque du 16/9/2020, des jeunes miliciens Imbonerakure affiliés au Parti CNDD-FDD dirigé par un certain NKURIKIYE, l'adjoint du responsable de la milice Imbonerakure sur la colline Rumonyi et MBONANANKWA, un membre influent de la même milice sur cette même colline, accompagnés des responsables administratifs locaux dont un certain NTARYAMIRA et le prénommé Pierre, s'en ont pris aux personnes civiles, toutes de l'ethnie Tutsi pour, disent-ils, venger les leurs tués dans la nuit de la veille.

Des témoins ont indiqué que les attaques des miliciens Imbonerakure munis de machettes ont fait des blessés graves dont un certain Charles Kabonesho et son épouse Aline Ndayikengurukiye, et ont semé une peur panique chez certaines populations de cette localité, les forçant ainsi de quitter leurs propres ménages contre leur gré. Ils regrettent également que ce sont ces victimes qui ont fait objet de détention au lieu de réprimer les bourreaux.

SOS Torture Burundi dénonce les actes et menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile et principalement la communauté Tutsi de la localité.

3. Arrestations arbitraires

- Samedi, 12 septembre 2020, Désiré Gikobera, un membre du parti CNL résident à la colline Shombo de la commune et Province Muramvya, Zénon NICAYENZI, un retraité de l'ancienne armée burundaise (ex-FAB) de la même colline, ont été arrêtés, en compagnie d'une troisième personne dont l'identité n'a pas pu être identifiée, à leur domicile par le chef de service de renseignement à Muramvya du nom de Felix HAVYARIMANA.

SOS Torture dénonce une détention arbitraire dans un endroit inconnu et l'impossibilité des membres de leur famille d'être informés de la mesure dont ils sont objet et du lieu de leur détention, en violation du Code de Procédure pénale burundais (art. 36).

- En date du 12/9/2020, Félix Nduwimana, responsable communal du parti CNL à RUTOVU et Romuald HANKANIMANA, responsable du parti CNL à MUGAMBA, ont été arrêtés à Matana par des Imbonerakure conduits par un surnommé KAYA. Les deux personnes arrêtées sont également des membres des conseils communaux de leurs communes respectives.
- Samedi, 12/9/2020, Prime Niyongabo alias Komesha, ancien officier de la police, jusqu'alors cadre dans la compagnie de communications Econet Leo Burundi, a été arrêté à coté de sa résidence à Gasekebuye. Les témoignages concordants pointent du doigt Joseph Mathias Niyonzima alias Kazungu, un officier du SNR, pour avoir mené cette arrestation.
- Dimanche, 13/9/2020, dans la matinée, Colonel Pontien Baritonda, officier ex-FAB en retraite, a été arrêté chez lui à Kinanira 2. Des témoins ont pu noter le numéro d'immatriculation de la camionnette utilisée pour transporter Baritonda, qui était DA 6401. Compte tenu de l'état de santé de la victime, les proches s'inquiètent.

SOS Torture Burundi déplore des actes de séquestrations qui s'inscrivent dans les actions de persécutions des membres des anciens corps de défense et de sécurité (ex-FAB) qui sont pour la plupart de l'ethnie Tutsi.

- En date du 13/9/202, Ferdinand Nduwayo, responsable du CNL sur la colline de Bukeye, en commune de Nyanza-Lac, province Makamba, a été arrêté par des jeunes Imbonerakure et remis au commissaire communal de la police avant d'être confié au responsable local des renseignements.
- Dimanche, 13/9/2020 vers 18h, Sylvère SIMBAVIMBERE et son fils NINTERETSE, un agent de la Police nationale en activité, ont été arrêtés par des agents de la Police, sur la colline Gisagazuba zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge. Des témoignages sur place indiquent qu'un autre fils de Sylvère SIMBAVIMBERE serait parmi les victimes de l'attaque des hommes armés en date du 06/09/2020 et la police soupçonnerait que ce dernier fût parmi les personnes ayant mené l'attaque.

SOS Torture Burundi note que les deux membres de cette même famille, qui devraient observer le deuil d'un des leurs, sont détenus pour des soupçons d'une infraction qui aurait été commise par une tierce personne. La responsabilité pénale étant personnelle, SOS Torture Burundi dénonce une détention arbitraire dont sont victimes SIMBAVIMBERE et son fils NINTERETSE.

- En date 14/9/2020, Japhet Ntahomvukiye et Thaddée Nshimirimana, respectivement présidents du part CNL dans les communes Vyanda et Bururi, ont été arrêtés à leurs postes de services à Gatsiru et à Bamba tandis que Hurumbirimana Emmanuel, responsable du CNL en commune songa, a été arrêté à Kiryama.
- Lundi, 14/09/2020, Jean Marie Bizimungu, enseignant à l'école fondamentale de Bihinga, en zone de Ruteme, dans la commune de Bugarama, province Rumonge, a été arrêté par la police à sa résidence sur la colline de Bambo. Il aurait été remis par la police au responsable local du SNR (Service National de Renseignement) qui le détiendrait à sa résidence.
- En date du 15/9/2020, des agents du Service national de renseignement et de la police burundaise ont arrêté, sur la colline de Raro, en zone et commune de Nyabiraba, province Bujumbura dit rural. Cyprien Kagabo et Meschack Butoyi. Les témoignages des proches indiquent que les deux sont des militants du parti Conseil national pour la liberté (CNL).
- En date du 15/9/2020, dans la matinée, Daniel Ayumwe, membre du CNL et du conseil communal de Gatara, a été arrêté à son domicile à Rwesero dans la commune et province de Kayanza, après une brève perquisition de sa résidence. Ses proches craignent pour la sécurité physique de la victime.

SOS Torture Burundi dénonce des interpellations intempestives et systématiques suivies de détentions arbitraires et/ou de disparition forcées des membres de l'opposition et surtout des membres du CNL, le principal challenger du CNDD-FDD lors des élections de mai dernier.

4. Destruction ou dégradation des biens de caractère civil

En date du 10/9/2020, la marine militaire du Burundi a détruit deux bateaux de pêche accusant gratuitement les pêcheurs qui étaient à bord de collaborer avec des hommes armés. Les opérations de destruction de ces biens des civils ont été supervisées par le Général de Brigade Venant Bibonimana, commandant de la marine militaire.

SOS Torture Burundi dénonce la destruction en toute impunité des biens des civils se rendant ainsi coupables d'incendie d'édifices ou de bâtiments appartenant à autrui (art. 329 CP). Même en situation de conflit armé, une telle destruction de biens à caractère civil constituerait un crime de droit international, étant donné que le droit humanitaire accorde une protection générale aux biens civils et interdit d'exercer contre eux des actes de violence, des attaques ou des représailles.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.